



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
HUITIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

TENUE LE 12 FÉVRIER 2002

(2001-2002)

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 12 FÉVRIER 2002 À 19 H 45
AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN ET
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

MMES CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR, HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS,
SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE DAOUST-BIGONNESSE,
MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS, PASCALE GODIN, MARGOT
PAGÉ, SYLVIE PROVOST-HUOT, ALICE SAVOIE-GIRARD, LINDA
ZAGRODNY-CREVIÉ

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON
DEROME, ANDRÉ DUGAS, ALBAN SYNNOTT, PIERRE VOCINO.

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME CLAUDETTE LABRE-DO, commissaire représentante du comité de parents
(secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du comité de parents
(primaire)

MME SUSAN TREMBLAY, directrice générale

MME CAROLE BLOUIN, directrice générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint et directeur du Service de
l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

AINSI QUE :

MME CLAUDE BOIVIN, directrice des Services éducatifs aux jeunes

MM. PIERRE FRANCOEUR, directeur du Service des ressources humaines

PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles

PIERRE MARCHAND, directeur du Service des ressources financières

GILLES PRESSEAUULT, secrétaire général

Mmes Lise Beauchamp-Brisson et Françoise Théoret, commissaires, ont motivé leur absence.

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

→ **Madame Grondin, école Saint-Marc**

Elle remercie le conseil des commissaires pour sa décision et souhaite qu'il n'y
aura pas de changements au niveau des bassins en 2002-2003.

La présidente et la directrice générale commentent. Le dossier sera analysé
selon l'évolution démographique.

→ **Madame Lesage, école Jean-Léman**

Elle demande des clarifications sur le document d'orientation sur le réseau des
établissements.



No de résolution
ou annotation

La directrice générale explique la position de la commission scolaire, dont l'hypothèse 4 pour le secteur Nord. Elle explique entre autres la problématique des prévisions démographiques avec l'accroissement majeur de population prévu à Candiac.

La présidente explique les causes du manque de locaux et les exigences du ministère quant aux distances.

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.C.-0851-02-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que modifié à savoir :

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 6.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2002
- 6.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 29 janvier 2002
- 6.03 Membre du comité exécutif - nomination en remplacement de Mme Linda Aubin
- 6.04 Session régionale de perfectionnement 2002 de la Montérégie
- 6.05 Renouvellement des protocoles d'entente avec les municipalités (ajournement le 19 février)
- 6.06 Comité d'appréciation de la directrice générale - formation du comité
- 6.07 Plan d'action de la direction générale (ajournement le 19 février)
- 6.08 Ordre du mérite de la FCSQ - Présentation d'une candidature pour la Médaille de Bronze
- 6.09 Demande du groupe « Le Partage » (ajournement le 19 février)

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

- 7.01 Comité de révision d'une décision

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 9.01 Processus de sélection des directions d'établissement
- 9.02 Comité de sélection des directions d'établissement - nomination des commissaires

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 10.01 Révision budgétaire (ajournement le 19 février)
- 10.02 Procédure de disposition des terrains pour reprise de taxe
- 10.03 Offre d'achat - Disposition de terrains

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 11.01 Terrain (La Prairie) : demande de radiation d'une clause résolutoire
- 11.02 Abrogation du tarif bi-énergie - Appui à la démarche de la FCSQ
- 11.03 École Maria-Goretti - Achat de terrains (**sujet ajouté**)
- 11.04 Plan d'accélération des investissements publics - PAIP (**sujet ajouté**)

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS



No de résolution
ou annotation

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Révision du réseau - Coordination des activités de suivi
- 18.02 Supervision des directions des établissements 2001-2002
- 18.03 Planification stratégique de la commission scolaire
- 18.04 Échéancier - Élections partielles dans la circonscription 10
- 18.05 Adoption du projet de loi 118 et l'éducation religieuse à l'école
- 18.06 Lettre de la part de l'école Saint-Marc (**sujet ajouté**)

19.00 REVUE DE PRESSE

20.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE & SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2002

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudette Labre-Do, commissaire,

que le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2002 soit approuvé après avoir modifié le prénom du proposeur à la résolution C.C.-0834-01-02 pour **Claudine**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.02 LECTURE ET APPROBATION DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 29 JANVIER 2002

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard, commissaire,

que le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 29 janvier 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard,

que le procès-verbal de la séance ajournée du 29 janvier 2002 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0852A-02-02

C.C.-0852B-02-02

C.C.-0853A-02-02

C.C.-0853B-02-02

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FL 786)



No de résolution
ou annotation

**6.03 MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF - NOMINATION EN
REMPLACEMENT DE MADAME LINDA AUBIN**

La présidente explique la situation.

C.C.-0854-02-02

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-0742-09-01 désignant madame Linda Aubin membre du comité exécutif pour la période du 10 octobre 2001 jusqu'au mardi précédant l'élection scolaire de novembre 2002.

CONSIDÉRANT la démission de Mme Linda Aubin à titre de commissaire effective au 17 janvier 2002;

CONSIDÉRANT l'article 179 de la LIP;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jaques Caron, commissaire,

que **Monsieur Luc Chartier** soit désigné membre du comité exécutif en remplacement de Mme Linda Aubin pour la durée non écoulée de son mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.04 SESSION RÉGIONALE DE PERFECTIONNEMENT 2002 DE LA
MONTÉRÉGIE**

La présidente commente la documentation déposée.

**6.05 RENOUELEMENT DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LES
MUNICIPALITÉS**

Ce sujet sera traité en comité plénier le 19 février prochain.

**6.06 COMITÉ D'APPRÉCIATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE :
FORMATION**

La présidente commente.

C.C.-0855-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

que le mandat et la composition du comité d'appréciation de la directrice générale soient acceptés tels que présentés au document 6.06 à savoir :

Mme Micheline Patenaude-Fortin, présidente
M. Alban Synnott, vice-président du conseil des commissaires
M. Jacques Caron, vice-président du comité exécutif
M. André Dugas, commissaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.07 PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ce sujet sera traité en comité plénier le 19 février prochain.

**6.08 ORDRE DU MÉRITE DE LA FCSQ - PRÉSENTATION D'UNE
CANDIDATURE POUR LA MÉDAILLE DE BRONZE**

La présidente explique le sujet.

C.C.-0856-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

de proposer la mise en candidature de Monsieur Thomas Arsenault à l'Ordre du Mérite de la FCSQ pour la médaille de bronze.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.09 DEMANDE DU GROUPE « LE PARTAGE »

Ce sujet sera traité en comité plénier le 19 février prochain.



No de résolution
ou annotation

C.C.-0857-02-02

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES
7.01 COMITÉ DE RÉVISION D'UNE DÉCISION
- HUIS CLOS
À 20 h 30,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie-Girard, commissaire,
que les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- LEVÉE DU HUIS CLOS
À 21 h 45,

C.C.-0858-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,
que le huis clos soit levé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0859-02-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - BOIP05029106

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier faite par le comité de révision;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alban Synnott, commissaire,

de maintenir la recommandation faite dans le dossier BOIP05029106 à savoir
de classer l'élève dans un groupe GADSP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0860-02-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - BOUP17098508

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT le code de vie à l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigne, commissaire,

de maintenir la recommandation faite dans le dossier BOUP17098508 à savoir
d'expulser l'élève de l'école secondaire de la Magdeleine et d'accompagner
l'élève et ses parents dans une démarche de réinscription vers une autre école
de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0861-02-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - DURE02058507

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT le code de vie à l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

de maintenir la recommandation faite dans le dossier DURE02058507 à savoir
d'expulser l'élève de l'école secondaire Louis-Philippe-Paré et d'accompagner
l'élève et ses parents dans une démarche de réinscription vers une autre école
de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.C.-0862-02-02
No de résolution
ou annotation

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - PELC14098504

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT le code de vie à l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gabriel Carrière, commissaire,

de maintenir la recommandation faite dans le dossier PELC14098504 à savoir d'expulser l'élève de l'école secondaire de la Magdeleine et d'accompagner l'élève et ses parents dans une démarche de réinscription vers une autre école de la commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0863-02-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - MARS01038506

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT le code de vie à l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

de maintenir la recommandation faite dans le dossier MARS01038506 à savoir de maintenir l'élève à l'école secondaire de la Magdeleine. Toutefois, la réintégration de l'élève se fera après la signature d'un contrat stipulant les attentes de la direction face à son comportement. De plus, l'élève devra s'engager dans un suivi régulier avec la psychologue de l'école et, au besoin dans un service externe en lien avec sa problématique.

En cas de non respect des engagements ci-haut mentionnés, l'expulsion de l'école secondaire de la Magdeleine sera automatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0864-02-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - SIRE02078704

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les services offerts à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré;

CONSIDÉRANT les besoins soulevés par la problématique de l'élève;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie-Girard, commissaire,

de maintenir la recommandation faite dans le dossier SIRE02078704 à savoir d'expulser l'élève de l'école secondaire Louis-Philippe-Paré et de regarder le meilleur service pour répondre aux besoins de l'élève d'ici la fin de l'année scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0865-02-02

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - STUB29098709

CONSIDÉRANT la prise de connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT les services offerts à l'école Louis-Philippe-Paré;

CONSIDÉRANT les besoins soulevés par la problématique de l'élève;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Denise Daoust-Bigonneuse, commissaire,



No de résolution
ou annotation

C.C.-0866-02-02

de maintenir la recommandation faite dans le dossier STUB29098709 à savoir d'expulser l'élève de l'école secondaire Louis-Philippe-Paré et de regarder le meilleur service à offrir pour répondre aux besoins de l'élève d'ici la fin de l'année scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ D'ÉTUDE DE DEMANDE DE RÉVISION - GREO10018608

CONSIDÉRANT la résolution C.C.-0825-12-01;

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Caron, commissaire,

de maintenir la recommandation faite dans le dossier GREO10018608 à savoir d'expulser l'élève des écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et de référer le cas à la direction de la Protection de la jeunesse.

ONT VOTÉ POUR : 13 commissaires
ONT VOTÉ CONTRE : 5 commissaires
ABSTENTION : 2 commissaires

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.01 PROCESSUS DE SÉLECTION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

La directrice générale explique les ajustements au processus mis en place pour le recrutement. Elle fait lecture de la liste des personnes qui quitteront sous peu et identifie les postes qui sont déjà vacants.

Monsieur Pierre Vocino quitte son siège à 21 h 56.

9.02 COMITÉ DE SÉLECTION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT - NOMINATION DES COMMISSAIRES

CONFORMÉMENT à la règle 61-02-01 du recueil des règles générales d'administration;

CONSIDÉRANT QUE Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente, est nommée membre d'office;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pascale Godin, commissaire,

de nommer **Madame Marie-Louise Kerneis** membre du comité de sélection pour le comblement de postes vacants de directions d'établissement.

Et que **Madame Linda Zagrodny-Crevier** soit nommée membre substitut dudit comité de sélection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 RÉVISION BUDGÉTAIRE

Ce sujet sera traité à l'ajournement du 19 février prochain.

10.02 PROCÉDURE DE DISPOSITION DES TERRAINS POUR REPRISE DE TAXE

Monsieur Pierre Marchand présente le dossier. Il répond à diverses questions.



C.C.-0868-02-02
No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

d'adopter la procédure concernant la disposition des terrains pour reprise de taxe dont la valeur est inférieure à 100 000 \$ telle que présentée au point 10.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03 OFFRE D'ACHAT - DISPOSITION DE TERRAINS

Monsieur Pierre Marchand explique le dossier.

C.C.-0869-02-02

CONSIDÉRANT QUE le « Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un bien immeuble d'une commission scolaire » du gouvernement du Québec ne s'applique que pour les biens dont la valeur marchande excède 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a été repris pour non-paiement des taxes en 1986;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ne peut utiliser ce type de terrain pour ses activités de construction;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

1. de vendre les terrains enregistrés aux cadastres 340-18 et 340-19 de la municipalité de Saint-Mathieu à monsieur Michel Robert et madame Pauline Lussier domiciliés tous les deux au 233, rue Principale à Saint-Mathieu (Québec) J0L 2H0 pour un montant de 3 000 \$ aux conditions suivantes :

- . l'acheteur accepte les titres de propriété fournis par la commission scolaire;
- . l'acheteur assume tous les frais de notaire, de redevance, de localisation et tous les autres frais requis par la transaction;
- . l'acheteur accepte les terrains dans leur état actuel et ne prendra aucun retour futur contre la commission scolaire;
- . la vente devra être finalisée pour le 1^{er} mai 2002.

2. d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents associés à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

11.01 Terrain (La Prairie) : demande de radiation d'une clause résolutoire

Monsieur Pierre Gastaldy explique le dossier.

C.C.-0870-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture-Dubé, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de renoncer par acte notarié à la partie a) de la servitude enregistrée sur le lot 673-1413 au cadastre officiel de la Paroisse de Laprairie de la Magdeleine, circonscription foncière de Laprairie, et à tous les droits résultant de la clause résolutoire;

que les membres du conseil des commissaires acceptent les termes du projet d'acte de vente déposé en annexe et désignent Madame Micheline Patenaude-Fortin et Madame Susan Tremblay, respectivement présidente et directrice



No de résolution
ou annotation

C.C.-0871-02-02

générale, comme signataires pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.02 ABROGATION DU TARIF BI-ÉNERGIE - APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FCSQ

Monsieur Pierre Gastaldy trace l'historique du dossier et il répond à diverses questions.

Monsieur André Dugas déclare formellement qu'il se retire de toute discussion sur le sujet. Il s'abstient de voter.

La présidente ajoute que la FCSQ présentera un mémoire devant la Régie de l'énergie concernant le projet d'Hydro-Québec.

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a déposé une demande d'abrogation du tarif BT (bi-énergie) à la régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT l'impact financier que les augmentations annuelles de 55% qui prendront effet le 1^{er} mai 2002 et le 1^{er} mai 2003 auront une répercussion considérable sur le budget des commissions scolaires et, plus spécifiquement de ± 330 000 \$ pour les deux années 2002-2003 et 2003-2004 pour notre commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le chauffage électrique est une source d'énergie moins polluante que le mazout et qui contribue donc à l'atteinte des objectifs de nos gouvernements en matière de réduction de l'émission des gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT que le chauffage bi-énergie est un mode de chauffage très fiable du fait que le bâtiment dispose d'une source de chauffage d'appoint en cas de bris d'un appareil de chauffage;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Chartier, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries s'oppose vivement à l'abrogation du tarif BT demandé par Hydro-Québec ainsi qu'aux augmentations prévues;

que, par la présente, demande soit faite à la Fédération des commissions scolaires du Québec d'intervenir auprès de la Régie de l'énergie et du gouvernement du Québec afin que l'on maintienne les tarifs déjà existants;

que copie de cette résolution soit acheminée au ministère de l'Éducation, au ministère de l'Environnement, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à la Société Hydro-Québec, à l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers (AGPI) et à la Régie de l'énergie.

que copie de cette résolution soit acheminée à l'ensemble des commissions scolaires en leur demandant leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.03 ÉCOLE MARIA-GORETTI : ACHAT DE TERRAINS

Monsieur Pierre Gastaldy commente le dossier.

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Lionel David de nous vendre pour un montant de 6 000 \$ le lot 314-2 partie, d'une superficie de 8588 pieds carrés, et le lot 314-3 partie, d'une

C.C.-0872-02-02



No de résolution
ou annotation

superficie de 574,5 pieds carrés, adjacent au terrain de l'école Maria-Goretti;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent l'offre de Monsieur Lionel David à l'effet d'acquérir pour la somme de 6 000 \$ les lots 314-2 partie et 314-3 partie;

que Madame Micheline Patenaude-Fortin et Madame Susan Tremblay, respectivement présidente et directrice générale, soient autorisées à signer l'acte notarié à intervenir dans la transaction en question pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.04 PLAND'ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS : PAIP
Monsieur Gastaldy commente le dossier.

C.C.-0873-02-02

CONSIDÉRANT la récente annonce par le MEQ du plan d'accélération des investissements publics PAIP;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire devra identifier près de 1,7 million de travaux de réhabilitation du parc et négocier avec les officiers ministériels les projets à retenir;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Hélène Cormier-Langlais, commissaire,

que le mandat soit donné à la direction générale d'identifier les projets de réhabilitation les plus justifiés et de retenir avec le MEQ ceux qui correspondent à l'enveloppe définitivement allouée par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- La directrice générale attire l'attention des commissaires sur la pièce 18.01 « Révision du réseau des établissements - coordination des activités de suivi ». Elle ajoute que la directrice générale adjointe, madame Carole Blouin, de même qu'un autre cadre dans un service, personne qui reste à identifier, agiront comme personnes-ressources auprès des autres directions.
- La directrice générale et la directrice générale adjointe commentent la documentation portant sur la Loi 118 portant sur la religion à l'école. Madame Blouin répond à la question portant sur le curriculum. La directrice des Services éducatifs aux jeunes ajoute des explications.

Certains des documents remis ont été produits par la commission scolaire, d'autres par le Diocèse et un autre par le MEQ. Le volet catholique ressort davantage à cause de l'ampleur des changements et de l'implication différente



No de résolution
ou annotation

des personnes de foi protestante. Madame Blouin rappelle que la loi concerne uniquement l'enseignement religieux (pas l'enseignement moral).

- **Académie Langlois**

Gilles Presseault explique le dossier et répond à diverses questions.

- La présidente commente d'autres dossiers dont :

6 février : Participation de M. Maurice Brossard et de la présidente, Madame Micheline Patenaude-Fortin, au conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-Saint-Joseph concernant le Complexe Le Partage

19 février : Les Olympiades en formation professionnelle à l'EFPC

20 février : La réunion du RCS Montérégie

13 février : Inauguration des nouvelles installations du cours d'Installation et de réparation de systèmes de sécurité

20 février : Comité de parents avec la présidente, la directrice générale et Monsieur Pierre Marchand

21 février : Perfectionnement sur les groupes de pression « Gérer au nom de l'intérêt public » (Présidente et directrice générale)

22-23 fév. : Conseil général FCSQ

25-27 fév. : Session de formation aux présidences des conseils d'établissement et directions d'établissement

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Révision du réseau - Coordination des activités de suivi
- 18.02 Supervision des directions des établissements 2001-2002
- 18.03 Planification stratégique de la commission scolaire
- 18.04 Échéancier - Élections partielles dans la circonscription 10
- 18.05 Adoption du projet de loi 118 et l'éducation religieuse à l'école
- 18.06 Lettre de la part de l'école Saint-Marc (**sujet ajouté**)

19.00 REVUE DE PRESSE

20.00 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 23 heures,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alice Savoie-Girard, commissaire,

que la séance du 12 février 2002 soit ajournée au mardi 19 février 2002 à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

D:\TEXTES\Cc\2001-2002\Procès-verbaux\020212.wpd

Secrétaire général